

N° 58

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur

Rapporteur général

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 14

INDUSTRIE

Rapporteur spécial : M. René TOMASINI.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président*, Henri Duffaut, Jacques Descours Desloges, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, *vice-présidents*, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, *secrétaires*, Maurice Blin, *rapporteur général*, René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillaud, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortin, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moynet, René Monory, Jean-François Pinte, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e légis.) : 450 et annexes, 470 (annexes 17 et 18), 475 (tomes VIII et IX) et In-8° 57.
Sénat : 57 (1981-1982)

Loi de Finances - Centre national d'études spatiales (CNES) - Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) - Énergie - Industrie - Informatique - Petites et Moyennes entreprises (PME) - Recherche

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPALES OBSERVATIONS	4
EXAMEN EN COMMISSION	6
AVANT-PROPOS	9
CHAPITRE PREMIER : Présentation des crédits	10
CHAPITRE 2 : Une satisfaction tempérée : La politique des matières premières	25
a) L'augmentation du stock national de matières premières	25
b) Le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)	27
CHAPITRE 3 : Des perspectives encore incertaines : Les choix de stratégie industrielle	30
a) Les crédits de politique industrielle inscrits au chapitre 64-92 (« Actions de politique industrielle »)	31
b) Les financements mixtes	34
1. Bilan de l'action du Comité interministeriel pour l'aménagement des structures industrielles (C.I.A.S.I.)	34
2. Bilan de l'action du Fonds spécial d'adaptation industrielle (F.S.A.I.)	39
3. Bilan de l'action du Comité interministeriel pour le développement des investissements et du soutien de l'emploi (C.I.D.I.S.E.)	40
4. Bilan de l'action du Comité d'orientation pour le développement des industries stratégiques (C.O.D.I.S.)	41

c) Les financements indirects : l'Institut de Développement Industriel (I.D.I.)	42
d) Une priorité : la poursuite du plan d'informatisation	43
e) Une urgence : la nécessité de remédier aux difficultés de l'industrie textile et de l'habillement	44
CHAPITRE 4 : Un souci réel : L'avenir de la politique de l'énergie	45
a) Les enseignements des bilans énergétiques	45
b) Appréciation de notre future politique énergétique :	48
1. Le recul du nucléaire	48
2. Le soutien au charbon	49
3. Les difficultés de l'approvisionnement en gaz	50
4. Le coût de la « facture pétrolière »	50
5. Les perspectives des énergies nouvelles	51
c) Le cas particulier des économies d'énergie	51
CHAPITRE 5 : Une préoccupation grave : La petite et moyenne industrie	54
ANNEXE : Données sur le programme nucléaire	58

PRINCIPALES OBSERVATIONS

Première observation : le ralentissement du programme électro-nucléaire contrarie les perspectives de réduction de notre dépendance énergétique.

La politique suivie par la France en ce domaine, depuis la crise de 1973, est pourtant exemplaire. De nombreux pays nous envient les résultats obtenus jusqu'en 1980 :

- les centrales installées ont fourni, en effet, en 1980, l'équivalent de 12 millions de tonnes de pétrole, ce qui représente 6,25 % de la consommation nationale d'énergie ;

- les économies d'importations résultant de cette production ont ainsi atteint la valeur de quelque 6 milliards de francs.

Il était prévu que le programme nucléaire assurerait, en 1985, 20 % de la consommation énergétique totale (soit 43 millions de tonnes-équivalent pétrole) et le Conseil des Ministres du 2 avril 1980 avait retenu, pour la part du nucléaire, le pourcentage de 30 % de la consommation énergétique totale en 1990.

L'abandon de ces objectifs a des conséquences néfastes sur l'économie.

Il retarde considérablement la réduction de notre dépendance énergétique ; différant la construction de centrales, il accentue les tensions sur le marché de l'emploi ; limitant nos ressources énergétiques, il freine la relance.

Deuxième observation : le développement de nos stocks de sécurité constitue un fait positif.

Dans un monde dominé par l'ampleur des risques de conflit, votre rapporteur spécial constate avec satisfaction que l'accroissement du montant de la subvention à la « Caisse Française des matières premières » (+ 77,51 % d'un exercice à l'autre) doit lui permettre d'augmenter son programme d'achats de produits stratégiques.

Cette mesure répond à un souci traditionnel de notre Haute Assemblée et, plus particulièrement, de notre Commission des Finances (1).

Mais d'autres mesures devront être prises en ce sens afin de résorber les retards accumulés en ce domaine.

(1) Rapport d'information fait au nom de la Commission des Finances par MM Raymond Marcellin et Edouard Bonnefous, sur le niveau de protection de la population civile en temps de crise (Sénat n° 236, 1979-1980, pages 117-118) ; Rapport d'information de MM Edgard Pisani, Charles Beaupetit, Louis Eyer, Jacques Chaumont, Robert Laucournet, Maurice Prévotau, sur les perspectives des équilibres extérieurs de la France dans le nouvel environnement international (Sénat n° 38, 1980-1981, tome 1 page 186).

Troisième observation : votre rapporteur spécial prend acte d'une réponse de l'administration à son questionnaire, précisant que le gouvernement étudiait avec beaucoup d'attention les propositions figurant dans le rapport de notre collègue, M. Christian Poncelet, fait au nom de la commission d'enquête du Sénat sur les difficultés actuelles de l'industrie textile et de l'habillement (Sénat n° 282, 1980-1981) ; cet examen devrait conduire à l'adoption prochaine d'un certain nombre de mesures prévues dans ce plan.

Votre rapporteur spécial veillera, avec une attention particulière, au respect de cet engagement.

Quatrième observation : il est regrettable que le montant des crédits spécifiques accordés à la petite et moyenne industrie régresse d'un exercice à l'autre (- 3,4 % en AP et - 29,71 % en CP).

Une telle évolution est préoccupante pour deux raisons essentielles :

- les petites et moyennes entreprises constituent le véritable « tissu industriel » de notre pays ;

- elles représentent d'importantes possibilités de créations d'emplois, qui peuvent compenser les effets, sur le marché du travail, de la révolution technologique.

Votre rapporteur spécial insiste pour que des mesures soient prises, dont le financement incombera à d'autres chapitres du budget, pour compenser cette diminution.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le 12 novembre 1981 sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, président, la Commission a procédé, sur le rapport de M. René Tomasi-ni, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1982 de l'Indus-trie et de l'article 88 du projet de loi de finances pour 1982 (« Redevances dues au titre du contrôle de sûreté des installations nucléaires de base »).

Le rapporteur spécial a fourni les précisions suivantes :

- La nouvelle répartition des compétences entre le ministère de l'Indus-trie et le ministère de la Recherche et de la Technologie a entraîné, par rapport à l'an dernier, des modifications de la structure du budget : transfert au budget de la Recherche des dotations de cinq organismes : Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) ; Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) ; Commissariat à l'énergie solaire (COMES) ; Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.) ; Agence de l'Informatique (A.D.I.).

Ces crédits doivent être restitués au budget de l'Industrie en cours d'exercice ; cette opération de « chassé-croisé » porte sur une somme de 7,32 milliards de francs ; mais deux dotations se trouvent définitivement transférées au budget du ministère de la Recherche et de la Technologie : celles du Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) et de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR).

- En intégrant pour 1982 les sommes transférées au budget du ministère de la Recherche et de la Technologie, il apparaît que le projet de budget pour 1982 progresse, d'un exercice à l'autre, de 29,21 % en crédits de paiement ; les autorisations de programme passent de 5,23 milliards de francs en 1981 à 7,99 milliards de francs en 1982, ce qui représente un accroissement, d'une année à l'autre, de 52,77 %.

- Les moyens des services augmentent de 24,70 % en crédits de paie-ment, à 991,08 millions de francs en 1982.

- Une très nette priorité est accordée aux crédits de politique industrielle et d'adaptation des structures, notamment en faveur du « Comité interminis-tériel pour l'aménagement des structures industrielles » ; mais les dotations spécifiques consenties au profit de la petite et moyenne industrie régressent ; les crédits d'informatique augmentent, d'un exercice à l'autre, de 80,28 %, à 640 millions de francs en crédits de paiement en 1982.

- Les dotations accordées au secteur des matières premières représentent 789,80 millions de francs en 1982 (+ 57,27 %), notamment sous l'influence de l'accroissement du montant de la subvention à la « Caisse française des matières premières », destinée à couvrir les frais financiers et de gestion des stocks : cet établissement doit ainsi augmenter son programme d'achats (une seconde « tranche » de 1,8 milliard de francs est prévue avant la fin de 1983, succédant à la tranche actuellement en cours de réalisation, portant sur 1,6 milliards de francs de 1980 à 1981).

- Dans le domaine de l'énergie, trois priorités peuvent être identifiées : le développement de la production nationale de charbon (la subvention aux Charbonnages de France progresse de 29,32 %, à 5,16 milliards de francs ; la politique d'économies d'énergie : un crédit d'un milliard de francs est accordé à l'Agence pour les économies d'énergie (+ 59,07 %) ; les énergies nouvelles.

Le rapporteur spécial a conclu en formulant quatre observations :

- le développement de nos stocks de sécurité constitue un fait positif ;

- le gouvernement étudie avec beaucoup d'attention les propositions figurant dans le rapport de M. Christian Poncelet, fait au nom de la commission d'enquête du Sénat, sur les difficultés actuelles de l'industrie textile et de l'habillement (Sénat n° 282, 1980-1981) ; cet examen devrait conduire à l'adoption prochaine d'un certain nombre de mesures prévues dans ce plan :

- il est regrettable que le montant des crédits spécifiques accordés à la petite et moyenne industrie régresse d'un exercice à l'autre, car il faut préserver le « tissu industriel » de notre pays, d'autant plus que les P.M.E. représentent d'importantes possibilités de créations d'emploi ;

- mais surtout, le ralentissement du programme électronucléaire contrarie les perspectives de réduction de notre dépendance énergétique.

La politique suivie par la France en ce domaine depuis la crise de 1973 est pourtant exemplaire. De nombreux pays nous envient les résultats d'ores et déjà obtenus :

- les centrales installées ont fourni, en 1980, l'équivalent de 12 millions de tonnes de pétrole, ce qui représente 6,25 % de la consommation nationale d'énergie ;

- les économies d'importations résultant de cette production ont ainsi atteint la valeur de quelque 6 milliards de francs

Il était prévu que le programme nucléaire assurerait, en 1985, 20 % de la consommation énergétique totale (soit 43 millions de tonnes-équivalent pétrole) et le Conseil des ministres du 2 avril 1980 avait retenu, pour la part du nucléaire, le pourcentage de 30 % de la consommation énergétique totale en 1990.

L'abandon de ces objectifs a des conséquences néfastes sur l'économie.

Il retarde considérablement la réduction de notre dépendance énergétique ; différant la construction de centrales, il accentue les tensions sur le marché de l'emploi ; limitant nos ressources énergétiques, il freine la reprise.

La commission a alors procédé à un large débat.

M. Stéphane Bonduel a rappelé que la réduction de la part du nucléaire dans le bilan énergétique pouvait être compensée par le développement des énergies nouvelles.

M. Pierre Gamboa et M. Marc Jacquet ont insisté sur les perspectives offertes par la géothermie.

M. Marc Jacquet a évoqué les principaux aspects de la politique de stockage des matières premières.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a approuvé l'effort accompli en faveur de l'énergie, tout en s'interrogeant sur le coût de la production du charbon.

M. Edouard Bonnefous, président, a posé une question sur l'avenir de l'Institut Auguste Comte ; il a demandé des précisions sur le coût de la gazéification du charbon.

Répondant aux intervenants, le rapporteur spécial a fourni les précisions suivantes :

la composition du stock de sécurité est confidentielle ;

- les crédits alloués à la géothermie augmentent, d'une année à l'autre, de 41,20 % en autorisations de programme, à 85 millions de francs ;

- Les coûts de la production et de la gazéification du charbon sont élevés ;

- l'avenir de l'Institut Auguste Comte n'est pas encore déterminé avec précision.

Compte tenu des observations formulées par M. René Tomasini, rapporteur spécial, la commission a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat le projet de budget pour 1982 de l'Industrie et l'article 88 du projet de loi de finances pour 1982 (« Redevances dues au titre du contrôle de sûreté des installations nucléaires de base »).

AVANT-PROPOS

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre industrie est confrontée à une crise sévère, qui revêt des aspects multiples : vieillissement de l'appareil productif, perte d'emplois et difficultés d'ordre structurel (machine-outil, sidérurgie, etc...).

De très importants et réels succès ont été obtenus dans l'aéronautique, l'espace ou le nucléaire à partir de 1960.

Cependant, ces résultats positifs n'ont pas permis de surmonter le lourd handicap imposé par le renchérissement du coût de l'énergie : la part de l'industrie dans la valeur ajoutée a régressé de 1975 à 1979, passant de 28 % à 27,1 %.

Une nouvelle politique est en cours d'élaboration : elle tend à fournir une aide budgétaire accrue dans un contexte différent.

L'octroi par l'Etat de crédits importants constitue sans doute un moyen de limiter l'ampleur des fermetures d'entreprises ; mais cette stratégie s'insère dans le cadre très particulier d'une extension du secteur nationalisé.

Il est prématuré de formuler, d'ores et déjà, un jugement définitif sur l'expérience ainsi entreprise : il est toutefois indispensable d'en révéler les limites pour mieux apprécier les incertitudes et les risques.

CHAPITRE PREMIER

PRESENTATION DES CREDITS

La nouvelle répartition des compétences entre le ministère de l'Industrie et le ministère de la Recherche et de la Technologie a entraîné, par rapport à l'an dernier, des modifications de la structure du budget.

Mais la portée de cette réforme ne doit pas être surestimée.

Il ne s'agit, en effet, que de transférer au budget de la Recherche les dotations de cinq organismes (1); ces crédits doivent être restitués au budget de l'Industrie en cours d'exercice. Cette opération de « chassé-croisé » porte sur une somme de 7,32 milliards de francs.

Il est cependant nécessaire de préciser que deux dotations se trouvent définitivement transférées au budget du ministère de la Recherche et de la Technologie : celles du Centre National pour l'exploitation des océans (CNE-XO) et de l'Agence Nationale de valorisation de la recherche (ANVAR).

Mais ce rattachement est d'importance relativement modeste : au total, 143,5 millions de francs au titre des dépenses ordinaires et 626,2 millions de francs au titre des dépenses en capital (crédit de paiement).

Il n'est donc pas significatif de comparer les chiffres figurant pour 1981 et pour 1982 dans le fascicule « bleu » de l'Industrie.

Votre rapporteur vous propose donc d'intégrer dans son analyse pour 1982 les sommes transférées au budget du ministère de la Recherche et de la Technologie.

Il apparaît alors que le projet de budget pour 1982 progresse, d'un exercice à l'autre, de 29,21 % en crédits de paiement, comme le révèle le tableau reproduit ci-après :

(1) Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.) ; Centre National d'Etudes Spatiales (C.N.E.S.) ; Commissariat à l'Energie Solaire (COMES) ; Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique (I.N.R.I.A.) ; Agence de l'Informatique (A.D.I.)

**EVOLUTION, DE 1981 à 1982, DU BUDGET
DE L'INDUSTRIE**

(à structure inchangée, en crédits de paiement)

I - LA DOTATION DE BASE :

(en millions de francs)

	1981	1982	%
Moyens des services	794,80	991,08	+ 24,70
Politique industrielle et informatique	593,07	1 419,62	+ 139,37
Qualification, normalisation, métrologie et sécurité de l'appareil productif	102,19	121,18	+ 18,59
Matières premières	502,18	789,80	+ 57,27
Energie	4 470,13	5 906,30	+ 32,13
TOTAL	6 462,37	9 227,98	+ 42,80

II - L'INCIDENCE, SUR LA DOTATION DE BASE, DES MODIFICATIONS DE STRUCTURE DU BUDGET

(en millions de francs)

	1981	1982	%
Report	6 462,37	9 227,98 (2)	+ 42,80
Crédits de paiement ouverts au titre des services votés directement dans le budget de l'Industrie pour les cinq organismes (1)	-	466,00 (2)	
Montant des dotations inscrites à la Recherche pour les cinq organismes (1) dont la gestion continue à incomber au ministère de l'Industrie en 1982	6 344,30	6 853,16	+ 15,37 (7 319,16)
TOTAL	12 806,67 (2)	16 547,14	+ 29,21

(1) Rappel : CEA, CNES, COMES, INRIA, ADI (cf. p. 10.)

(2) Passage aux chiffres figurant au fascicule « bleu » de l'Industrie (« Récapitulation générale », p. 16) :
- pour 1981 : 12 806,67 + 143,46 = 12 950,13 millions de F. (les 143,46 millions de francs correspondent aux dépenses ordinaires de l'ANVAR et du CNEXO, dont les dotations sont définitivement ouvertes au budget de la Recherche).

A l'occasion de la préparation du fascicule « bleu », l'administration a exclu de la dotation de l'Industrie les crédits de paiement accordés pour le financement des dépenses en capital du CNEXO et de l'ANVAR (ainsi que les A.P.) ; ceci explique que pour obtenir une somme figurant à la « récapitulation générale » du fascicule « vert » pour 1981 (budget voté, p. 32), il soit nécessaire d'ajouter à ces 12 950,13 millions de francs ces crédits de paiement, soit 626,18 millions de francs ; on arrive alors à la somme de 13 576,31 millions de francs.

- pour 1982 : 9 227,98 + 466,00 = 9 693,98 millions de F.

Les autorisations de programme passent de 5,23 milliards de francs en 1981 à 7,99 milliards de francs en 1982, ce qui représente un accroissement, d'une année à l'autre, de 52,77 %.

Leur évolution est la suivante :

**Evolution, de 1981 à 1982, des autorisations de programme (A.P.)
du budget de l'industrie**

(en millions de F.)

	1981	1982	%
Moyens des services	27,70	36,80	+ 32,87
Politique industrielle et informatique ...	609,124	2 056,24	+ 237,57
Qualification, normalisation, métrologie et sécurité de l'appareil productif	19,36	27,50	+ 42,04
Matières premières	206,98	296,00	+ 43,00
Energie	733,87	1 153,00	+ 57,11
Dotations des cinq organismes provisoirement transférées à la recherche	3 637,22	4 426,07	+ 21,69
TOTAL	5234,25 (1)	7 995,61	+ 52,77

(1) 5 934,10 en ajoutant à cette somme les dotations en capital (A.P.) accordées en 1981 au CNEXC et à l'ANVAR transférées par l'administration à la Recherche des Elaboration du fascicule « bleu ».

Si l'on ne tient pas compte des dotations des cinq organismes provisoirement transférées à la recherche, le taux de progression des autorisations de programme ressort à 123,51 %.

Les dépenses ordinaires représentent quelque 64 % du budget total (soit 10,55 milliards de francs). Elles s'accroissent, d'un exercice à l'autre, de 23,23 %, alors que les crédits de paiement des dépenses en capital augmentent de 34,16 %.

I - LES MOYENS DES SERVICES **(+ 24,76 % en crédits de paiement)**

Les principales mesures nouvelles sont les suivantes :

Il est créé, en net, 176 emplois dans les services extérieurs, notamment pour les directions interdépartementales de l'industrie (80) ; des créations importantes d'emplois interviennent dans le domaine de la sécurité nucléaire (38 pour les services extérieurs et 16 pour l'administration centrale ; mais sur ces 54 emplois, 50 se trouvent financés par le fonds de concours alimenté par le produit des redevances versées par les constructeurs de centrales nucléaires) ; il faut signaler, par ailleurs, la suppression de l'emploi de Délégué aux énergies nouvelles et la création d'un emploi de Délégué interministériel aux techniques audiovisuelles.

- Pour le titre IV, deux mesures expliquent les fortes majorations : l'accroissement de la dotation affectée aux prestations à certains mineurs pensionnés (10 millions de francs en 1982 contre 65 en 1981) et le quasi-doublement de la subvention intéressant la maison des élèves des écoles des mines.

- La suppression des crédits de fonctionnement de l'Institut Auguste Comte (- 928 000 francs).

Les autorisations de programme progressent globalement de 32,87 %.

ÉVOLUTION DES MOYENS DES SERVICES

(en millions de francs)

	Administration centrale			Services extérieurs			Total		
	1981	1982	%	1981	1982	%	1981	1982	%
<u>Dépenses ordinaires</u>									
- Titre III	359,47	432,94	+ 20,44	330,85	401,54	+ 21,36	690,32	834,48	+ 20,88
- Titre IV	73,82	117,41	+ 59,05	0,35	0,69	+ 97,14	74,17	118,10	+ 59,23
TOTAL DES TITRES III et IV (1)	<u>433,29</u>	<u>550,35</u>	<u>+ 27,02</u>	<u>331,20</u>	<u>402,23</u>	<u>+ 21,45</u>	<u>764,49</u>	<u>952,58</u>	<u>+ 24,6</u>
<u>Dépenses en capital</u>									
- Titre V									
AP	15,40	13,00	- 15,58	12,30	23,80	+ 93,50	27,70	36,80	+ 32,87
CP (2)	15,05	18,90	+ 25,58	15,26	19,60	+ 28,44	30,31	38,50	+ 27,02
TOTAL GENERAL (1) + (2) (en crédits de paiement)	448,34	569,25	+ 26,97	346,46	421,83	+ 21,75	<u>794,80</u>	<u>991,08</u>	<u>+ 24,70</u>

II - LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET L'INFORMATIQUE : (+ 139,37 %)

Une très nette priorité est accordée aux crédits de politique industrielle et d'adaptation des structures (action du « Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles »).

Mais les dotations spécifiques consenties au profit de la petite et moyenne industrie régressent sensiblement.

Les crédits d'informatique augmentent, d'un exercice à l'autre, de 80,28 % (bureautique, microélectronique, aides aux constructeurs de petite informatique, etc...)

Notons que les A.F. progressent de 237,57 %.

**ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE
(y compris l'informatique)**

(en millions de F)

	1981	1982	%
Dépenses ordinaires (1)	<u>47,25</u>	<u>57,19</u>	<u>+ 21,04</u>
Titre IV			
Industrie papetière	23,50	29,00	+ 23,40
Chimie	23,75	28,19	+ 18,69
Dépenses en capital (2)	<u>545,82</u>	<u>1 362,43</u>	<u>+ 149,61</u>
Titre V			
Etudes			
- AP	7,65	9,50	+ 24,18
- CP	5,00	7,60	+ 52,00
Titre VI			
Chimie			
- AP	9,50	11,20	+ 17,89
- CP	9,50	11,00	+ 15,78
Crédits de politique industrielle (dont CIASI * en 1981)			
- AP	167,55	986,91	+ 489,02
- CP	177,95	527,63	+ 196,50
Adaptation des structures industrielles (CIASI)			
- AP	-	348,00	-
- CP	-	300,00	-
Petite et moyenne industrie			
- AP	58,63	56,63	- 3,4
- CP	69,15	48,60	- 29,71
Techniques audiovisuelles			
- AP	10,80	4,00	- 62,96
- CP	10,80	5,00	- 53,70
Plan d'informatisation			
- AP	555,00	640,00	+ 80,28
- CP	273,40	462,60	+ 69,19
Total général (1) + (2) en crédits de paiement	<u>593,07</u>	<u>1 419,62</u>	<u>+ 139,37</u>

* CIASI : « Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles ».

III - LA QUALIFICATION, LA NORMALISATION, LA METROLOGIE (+ 20,98 %) ET LA SECURITE DE L'APPAREIL PRODUCTIF (- 62,46 %) :

Les contrôles de produits industriels se trouvent privilégiés par rapport à la sécurité de l'appareil productif.

Notons toutefois que l'évolution des autorisations de programme se traduit par une progression moyenne de 42,04 % en 1982 par rapport à 1981 pour ces deux activités. Mais l'absence de dotation, en 1982, au titre de la sécurité nucléaire - qui contraste avec la progression des moyens de fonctionnement dévolus en ce domaine à l'administration centrale et aux services extérieurs - conduit à une diminution des A.P. accordées à la sécurité (- 9,42 %).

ÉVOLUTION DES CRÉDITS (QUALIFICATION, NORMALISATION, MÉTROLOGIE ET SÉCURITÉ)

A. Qualification, normalisation et métrologie

(en millions de francs)

	1981	1982	%
<u>Dépenses ordinaires</u> (1)	<u>85,34</u>	<u>100,78</u>	<u>+ 18,00</u>
Titre IV			
Contrôle de produits industriels	1,00	1,50	+ 50
Laboratoire national d'essais	33,82	39,72	+ 17,45
Normalisation et contrôle de qualité des composants électroniques	1,04	1,24	+ 19,23
Association française de normalisation (AFNOR) (1)	41,05	47,85	+ 16,57 (2)
AFNOR - information	2,50	3,80	+ 52,00
Laboratoires	5,93	6,67	+ 12,48
<u>Dépenses en capital</u> (2)	<u>13,92</u>	<u>19,3</u>	<u>+ 38,65</u>
Titre V			
Etudes (AP	5,5	8,0	+ 45,45
(CP	5,5	8,0	+ 45,45
Méthodes d'essais - Aide à la métrologie scientifique			
(AP	11,10	17,00	+ 53,15
(CP	8,42	11,3	+ 34,20
Total général (1) + (2) en crédits de paiement	<u><u>99,26</u></u>	<u><u>120,08</u></u>	<u><u>+ 20,98</u></u>

(1) L'Assemblée Nationale a accordé, en deuxième délibération, sur amendement proposé par le Gouvernement, une majoration de crédits de 6 millions de francs afin de permettre l'amélioration de la situation de trésorerie de l'AFNOR.

(2) + 31,18 % compte tenu de la majoration de crédits accordée par l'Assemblée Nationale.

B. Sécurité de l'appareil productif

(en millions de francs)

	1981	1982	%
Dépenses en capital :			
Titre V (1)			
Etudes de sécurité industrielle			
- AP	0,50	0,50	0
- CP	0,25	0,50	+ 100,00
Centre d'essais des véhicules			
- AP	0,44	1,00	+ 127,27
- CP	0,52	0,30	- 42,30
Travaux de sécurité			
- AP	0,80	1,00	+ 25,00
- CP	0,90	0,30	+ 33,33
Titre VI (2)			
Sûreté nucléaire			
- AP	1,02	-	-
- CP	1,26	-	-
Total général (1) + (2) en crédits de paiement	2,93	1,10	- 62,46

IV - MATIERES PREMIERES (+ 57,27 %)

La progression des dotations est due :

- à l'accroissement du montant de la subvention à la « Caisse française des matières premières », destinée à couvrir les frais financiers et de gestion des stocks : cet établissement doit ainsi augmenter son programme d'achats (une seconde « tranche » de 1,8 milliard de francs est prévue avant la fin de 1983, succédant à la tranche actuellement en cours de réalisation, portant sur 1,6 milliard de francs de 1980 à 1981).

- à l'augmentation des crédits affectés au financement du « programme nodules », pour encourager l'effort de prospection et d'évaluation des gisements ; ce programme national compte également un effort propre du Commissariat à l'énergie atomique et du Centre national pour l'exploitation des océans.

La progression des A.P. est de 43 %.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS (matières premières)

(en millions de francs)

	1981	1982	%
Dépenses ordinaires	<u>343,23</u>	<u>510,10</u>	<u>+ 48,62</u>
Titre IV (1)			
Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)	56,30	69,47	+ 23,40
BRGM. Activités de service public	29,47	39,00	+ 32,34
Inventaire minier (à l'exception du charbon)	82,46	95,00	+ 15,20
Subvention à l'Agence pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED)	2,50	2,83	+ 13,2
Subvention à la Caisse française des matières premières	169,00	300,00	+ 77,51
Economies de matières premières	3,50	3,80	+ 8,57
Dépenses en capital	<u>158,95</u>	<u>279,70</u>	<u>+ 75,97</u>
Titre V (2)			
Etudes (AP)	-	2,5	-
(CP)	-	2,0	-
BRGM-Prospections (AP)	52,99	55,00	+ 3,79
(CP)	53,00	56,00	+ 5,66
BRGM Recherche (AP)	40,90	57,00	+ 39,39
(CP)	42,50	51,30	+ 20,70
Plan Métaux (AP)	57,40	66,50	+ 15,85
(CP)	36,00	82,40	+ 28,88
Recyclage (AP)	26,45	30,00	+ 13,38
(CP)	10,30	23,00	+ 133,00
Nodules (AP)	10,00	60,00	+ 500,00
(CP)	7,15	43,00	+ 513,98
Assistance technique aux pays en voie de développement (AP)	19,22	25,00	+ 30,07
(CP)	10,00	22,00	+ 120,00
Total général (1) + (2) en crédits de paiement	<u>502,18</u>	<u>789,80</u>	<u>+ 57,27</u>

V - ENERGIE (+ 32,13 %)

Trois priorités peuvent être identifiées :

– le développement de la production nationale de charbon (la subvention aux Charbonnages de France progresse de 29,31 % ; l'hypothèse de calcul de cette dotation est fondée sur une production de 19,2 millions de tonnes).

– la politique d'économies d'énergie : un crédit d'un milliard de francs est accordé à l'Agence pour les Economies d'Énergie (+ 59,07 %).

– les énergies nouvelles (géothermie, notamment).

La progression globale des autorisations de programme ressort à 57,11 %.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS (énergie)

(en millions de francs)

	1981	1982	%
<u>Dépenses ordinaires</u>	<u>4 062,14</u>	<u>5 210,00</u>	<u>+ 28,26</u>
. <u>Titre IV (1)</u>			
Subvention aux Houillères Nationales	3 990,00	5 160,00	+ 29,32
Aide aux échanges intra-communautaires de charbon à coke	39,00	-	-
Subvention à l'Agence pour les économies d'énergie (à l'exception des économies de matières premières)	33,14	40,00	+ 20,70
Inventaire des matières premières (charbon)	-	10,00	-
<u>Dépenses en capital</u>	<u>407,99</u>	<u>696,30</u>	<u>+ 70,67</u>
. <u>Titre V (2)</u>			
Etudes A.P.	-	2,00	-
C.P.	-	1,90	-
. <u>Titre VI (3)</u>			
Agence pour les économies d'énergie (interventions) A.P.	628,67	1 000,00	+ 59,07
C.P.	310,00	605,40	+ 95,29
Géothermie et autres énergies nouvelles - A.P.	60,20	85,00	+ 41,20
C.P.	52,99	65,00	+ 22,66
Techniques d'utilisation du charbon - A.P.	45,00	66,00	+ 46,66
C.P.	45,00	24,00	- 46,66
TOTAL GENERAL (1) + (2) + (3), en crédits de paiement	<u>4 470,13</u>	<u>5 906,30</u>	<u>+ 32,13</u>

CHAPITRE 2

UNE SATISFACTION TEMPEREE : LA POLITIQUE DES MATIERES PREMIERES

Le projet de budget pour 1982 traduit le souci réel d'augmenter le stock national de certaines matières premières ; un tel objectif est satisfaisant. En revanche, l'effort accompli au profit du Bureau de recherche géologiques et minières est de moindre ampleur.

a) L'augmentation du stock national de matières premières :

Le montant de la subvention versée à la Caisse française des matières premières augmente, d'une année à l'autre, de 77,51 % ; elle atteint 300 millions de francs en 1982.

La Caisse française des matières premières, créée par le décret du 24 juin 1980, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre de l'Industrie et administré par un conseil d'administration présidé par le directeur général de l'Energie et des Matières premières.

Elle procède à des achats de matières premières grâce à des emprunts émis notamment sur le marché financier et à des concours bancaires.

Les ressources déjà dégagées sont les suivantes :

- bons industriels émis en août 1980 (80 millions de francs)
- produit d'un premier emprunt obligataire de 500 millions de francs émis en septembre 1980 et d'un second de 600 millions de francs émis en avril 1981.
- concours bancaires à court terme.

La subvention versée par l'Etat assure la couverture des frais de gestion et des frais financiers découlant de la constitution et de la gestion du stock.

La composition exacte du stock est strictement confidentielle, pour donner au stock un pouvoir de dissuasion complémentaire, pour éviter, dans certaines circonstances, des mouvements de cours sur les bourses des métaux en fonction des achats ou des ventes envisagés, et pour ne pas inciter les industriels à diminuer leurs propres stocks pour « se reposer » sur le stock national de précaution.

Le premier programme d'achats, d'un montant de 1,60 milliard de francs, décidé par le Conseil des ministres du 12 décembre 1979 pour la période 1980-1981, est en cours de réalisation.

Un deuxième programme d'achats, de 1,80 milliard de francs, doit être réalisé avant la fin de 1983.

L'objectif final à atteindre pour le stock est de couvrir en moyenne deux mois d'approvisionnement en 1985, ce qui correspond, selon les substances et les cours, à environ cinq milliards de francs.

Une telle action est d'autant plus nécessaire que le degré d'autonomie de la France pour des produits essentiels est limité, comme le prouve le tableau reproduit ci-dessous.

DEGRÉ D'AUTONOMIE DE LA FRANCE (1)

Substances	Degré d'autonomie	
Nickel		Nouvelle-Calédonie (20% sans N.C.)
Soufre		Gisement de Lacq
Aluminium		Importations de métal et de minerai, exportations d'alumine. Degré d'autonomie en baisse à cause de l'épuisement des gisements français
Fluorine	fort, supérieur à 50%	Nombreuses mines en France
Fer	de l'ordre de 50%	Exportations de ferrailles, de minerai lorrain, importations de minerais plus riches
Potasse		Gisement d'Alsace
Platine		A cause du recyclage, production minière faible (plomb) ou nulle (platine)
Plomb	inférieur à 50%	Mines d'Ariège et d'Aveyron
Tungstène		
Cuivre		Au niveau minerais
Zinc		
Chrome		
Cobalt		
Antimoine		
Étain		
Argent		

(1) Le degré d'autonomie stricte pour une substance donnée est le rapport entre les disponibilités d'un pays, y compris le recyclage et la récupération des déchets, et sa consommation interne réelle.

Un « Observatoire des matières premières » a pour mission de coordonner le recueil et l'exploitation des données sur les grandes tendances économiques et les politiques pratiquées dans le monde en matière de gestion des ressources minérales, d'évaluer les risques de crise qui pèsent sur nos approvisionnements et de mesurer les répercussions d'éventuelles ruptures sur l'industrie française.

A ce titre, il analyse la vulnérabilité de chaque grand secteur industriel et il est notamment amené à faire le recensement des consommateurs intermédiaires de matières premières.

L'Observatoire des matières premières dispose, en autorisations de programme, de 2,5 millions de francs en 1982 pour faire réaliser des études en dehors de l'administration sur des sujets relevant de sa compétence. Ces crédits sont inscrits au chapitre 54-93 (art. 50).

b) Le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)

L'évolution, d'un exercice à l'autre, des crédits affectés au B.R.G.M. est la suivante :

Evolution, de 1981 à 1982, des crédits alloués au B.R.G.M.

(millions de francs)

	1981	1982	%
Dépenses ordinaires			
Budget civil de recherche	56,30	69,47	+ 23,40
Activités de service public	29,47	39,00	+ 32,34
Dépenses en capital			
Prospection			
AP	52,99	55,00	+ 3,79
CP	53,00	56,00	+ 5,66
Recherche			
AP	40,90	57,00	+ 39,39
CP	42,50	51,30	+ 20,70
TOTAL (EN CP)	181,27	215,77	+ 19,03

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) est un établissement public à caractère industriel et commercial.

- Tout d'abord, le BRGM est un organisme de service public et un établissement de recherche scientifique : le BRGM assure une mission confiée par l'Etat, consistant à améliorer la connaissance du sous-sol national, à mener une recherche fondamentale et appliquée sur la mise en valeur des richesses souterraines (minerais, matériaux, énergie, eau), à réaliser l'Inventaire des ressources nationales, à garantir la protection des biens et des personnes contre les risques naturels, enfin à conduire des programmes de coopération avec les pays étrangers dans le domaine des sciences de la terre et dans celui de la mise en valeur de leurs richesses naturelles. Les ressources consacrées à cette activité sont assurées par le budget de l'Etat.

- Par ailleurs, le BRGM réalise une activité commerciale : le BRGM réalise des études et travaux, pour le compte de particuliers, d'entreprises, de collectivités publiques ou d'Etats étrangers, dans l'ensemble des disciplines qui relèvent des sciences de la terre et de leurs applications (recherche d'eaux souterraines, études de stabilité de terrains, conseils miniers, recherche de matériaux, etc.)

- Enfin, le BRGM est un opérateur minier du secteur public qui assure une mission industrielle : le BRGM, opérateur minier, conduit directement ou au travers de ses filiales des recherches et prospections minières puis, en cas de succès, des investissements de développement et de mise en exploitation des gisements découverts.

Par grandes masses (en millions de francs), l'activité du BRGM a évolué de la manière suivante de 1980 à 1981 :

	1980	1981 (prévisions)
Service public et recherche scientifique	224,4	268,3
Activité commerciale	293,6	330
Activité industrielle minière	160,6	204,3
Total	678,6	802,6

Les crédits publics, comme pour les années précédentes, ont assuré en 1980 un peu plus de 40 % du financement.

L'Inventaire des matières premières, qui consiste pour l'essentiel en travaux de prospection systématique de terrain complétés par des recherches scientifiques et des études par substances, est réalisé par le Bureau de recherches géologiques et minières et financé sur crédits de l'Etat inscrits au chapitre 45.11 (article 30) du budget du ministère de l'Industrie, abondés par des ressources de certains établissements publics régionaux.

Les crédits de l'article 30 du chapitre 45-11 passent, de 1981 à 1982, de 82,45 à 105 millions de francs (+ 27,35 %).

Les ressources consacrées par l'Etat à l'Inventaire ont évolué, depuis l'origine, comme suit :

(en millions de francs)

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981 (prévisions)
Métropole	15	20	31,1	33,6	45,367	63,357	67,257
Guyane	5	7,8	8,9	8,7	9	10	10,2
Nouvelle-Calédonie	-	-	-	-	0,5	2,5*	5
Total	20	27,8	40	42,3	54,867	75,857	82,457

* Plus 1 million de francs en provenance du FIDES.

Le bilan actuel de l'Inventaire peut d'abord être établi en termes de découvertes. Depuis l'origine, près de 1 500 indices ou anomalies ont été identifiés et environ 200 sujets miniers ont fait l'objet de travaux focalisés.

35 sujets miniers, dont trois en Guyane, auront été présentés à la profession minière. Celle-ci a d'ailleurs repris à son compte la prospection sur les gisements potentiels découverts jusqu'à présent par l'Inventaire.

Certes, ce n'est que dans plusieurs années, au terme des recherches complémentaires, que certains de ces sujets pourront se transformer en véritables exploitations. Cependant, d'ores et déjà, l'Inventaire a apporté la preuve, grâce à la mise en oeuvre de nouvelles méthodes de prospection, que notre pays réputé avoir été « surexploré » et quasiment épuisé quant à ses richesses minérales recélait un potentiel minier insoupçonné.

Par ailleurs, les travaux de l'Inventaire alimentent les recherches scientifiques dans le domaine des sciences et techniques de la terre et constituent un banc d'essai de nouvelles techniques d'exploration qui pourront trouver des points d'application dans les autres pays.

Ces acquis justifient donc l'effort entrepris depuis 1975.

CHAPITRE 3

DES PERSPECTIVES ENCORE INCERTAINES : LES CHOIX DE STRATEGIE INDUSTRIELLE

Les choix de stratégie semblent dictés par des perspectives incertaines.

En effet, au moins théoriquement, la nouvelle politique vise à mobiliser la France autour de son industrie en restaurant sa place dans l'emploi et sur son marché intérieur.

Les principales orientations sont les suivantes :

1°) la cohérence des filières industrielles

Au lieu de se cantonner à des interventions sur des produits, sur des segments isolés et sur quelques grandes entreprises, il s'agira de tenir compte des interdépendances sectorielles et des relations entre industrie et secteur primaire ou tertiaire. C'est ainsi que la filière électronique, la filière mécanique, la filière bois, la filière chimique... feront l'objet de programmations d'ensemble.

2°) Le rôle d'entraînement du secteur public industriel

Outre leurs propres objectifs, les nouvelles entreprises publiques auront des responsabilités de diffusion de l'innovation et de la qualité dans tout le tissu industriel, vers les P.M.I. locales. Ceci se fera par des relations contractuelles de sous-traitance, par une politique plus coordonnée des grands acheteurs, par des interventions et des soutiens financiers (dont les sociétés financières d'innovation donnent l'exemple). Le rôle du secteur public bancaire sera déterminant pour la diffusion locale de l'information et pour des effets d'entraînement.

Ces deux orientations ne prennent de sens que dans le cadre des grands équilibres favorables aux entreprises industrielles : rôle actif des finances publiques, croissance maximale par la relance de la consommation populaire.

Il est encore prématuré d'apprécier la valeur de ce raisonnement. Son efficacité sera évidemment liée à l'effet incitatif des différentes mesures qui devront être prises en cours d'exercice pour telle ou telle « filière », notamment à partir :

- des crédits de politique industrielle,
- des financements mixtes,
- et des financements indirects.

De plus, comme le note la réponse du ministère à une question sur le bilan des diverses procédures d'aide publique à l'investissement des entreprises, « l'ensemble de ces procédures ont vocation à être indéfinies (lire : « redéfinies ») à la suite de la réflexion globale engagée par le gouvernement sur les objectifs, le coût, la cohérence et l'efficacité des procédures d'aide publique aux entreprises. »

Pour toutes ces raisons, les perspectives de notre développement industriel demeurent encore incertaines.

En revanche, il est possible d'identifier dès maintenant une priorité : la poursuite du plan d'informatisation, et une urgence : la nécessité de remédier aux difficultés de l'industrie textile et de l'habillement.

A. LES CREDITS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE INSCRITS AU CHAPITRE 64-92 : « ACTIONS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE ».

Les crédits de politique industrielle inscrits au chapitre 64-92 connaissent une très forte augmentation.

Une réforme de la nomenclature budgétaire est intervenue.

Un nouvel article 10 (« Interventions générales de politique industrielle ») regroupe l'industrialisation des produits nouveaux (ancien article 10) et l'adaptation des structures industrielles (ancien article 20) ; un nouvel article 21 s'intitule précisément « adaptation des structures industrielles ».

On peut s'interroger sur l'opportunité de ces modifications, qui ne semblent pas obéir à des principes très rigoureux.

Au surplus, comme votre rapporteur spécial l'a indiqué l'an dernier, la signification de ces dotations est limitée en raison des crédits supplémentaires affectés, en cours d'année, aux dotations initiales, notamment par voie de « collectif ».

La gestion des crédits a été la suivante pendant le premier semestre de 1981 :

CHAPITRE 64.92

(en milliers de francs)

	article 10	article 20
Report exercice 1980	5 636	307 785
Loi de finances initiale 1981	54 546	113 000
Transferts au 30 juin 1981	- 35 512	35 512 (vers art. 10)
Disponible au 30 juin 1981	95 694	385 273
Engagements comptables au 30 juin 1981	90 962	189 366

Le premier « collectif » de 1981 a ultérieurement alloué 248,7 millions de francs à ce chapitre.

L'ancien article 10 finançait des procédures visant à faciliter l'industrialisation de produits nouveaux : aide à l'introduction de machines et équipements de conception avancée (procédure MECA), concours financier aux entreprises confrontées à un risque industriel en engageant des dépenses pour des produits nouveaux, etc...

L'ancien article 20 était surtout consacré à des opérations de restructuration et de modernisation de l'appareil productif (Fonds de développement de l'industrie du bois ; Fonds de garantie de l'horlogerie, etc.).

L'évolution des dotations, de 1981 à 1982, est la suivante :

**EVOLUTION, DE 1981 A 1982, DES CREDITS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE
DU CHAPITRE 64-92**

	1981	1982	%
	(en millions de francs)	(en millions de francs)	
Interventions générales (pour 1981 : industrialisation des produits nouveaux et adaptation des structures)			
AP	167,5	986,9	+ 489,02
CP	177,9	527,6	+ 196,50
Adaptation des structures			
AP	-	348,0	
CP	-	300,00	
Total AP	167,5	1 334,9	+ 696,9
Total CP	177,9	827,6	+ 365,2

L'importance de ces moyens nouveaux permettrait de mettre en oeuvre une politique industrielle fondée sur le souci :

- de développer l'industrie dans les secteurs porteurs comme la machine-outil, l'automatique et la robotique, la bio-industrie, la chimie fine, en cherchant à mieux maintenir les filières industrielles ;

- d'aider les entreprises en difficulté à surmonter les obstacles à leur développement ;

- de soutenir certains secteurs dits traditionnels (cuir, textile, etc.) au sein desquels des entreprises performantes peuvent connaître des développements non négligeables.

L'utilisation de ces moyens devrait en outre obéir à trois principes :

- ces crédits devraient en priorité bénéficier à des petites et moyennes entreprises, ce qui suppose que la gestion de soit à la fois simple, rapide et déconcentrée au maximum ; ils permettraient ainsi de compenser la réduction des dotations spécifiques de la P.M.I.

– ces incitations financières ne seraient distribuées qu'après examen attentif des demandes garantissant un bon emploi des fonds publics dans le cadre des grandes orientations de la politique industrielle ;

– ces interventions seraient d'autant plus efficaces que l'Etat assurerait une meilleure coordination de l'ensemble de ses actions dans le domaine industriel.

B. LES FINANCEMENTS MIXTES.

Des prêts participatifs peuvent être accordés par le Fonds de Développement Economique et Social (FDES) après avis de divers comités : comité interministériel d'aménagement des structures industrielles (CIASI), Fonds spécial d'adaptation des structures industrielles (FSAI), comité interministériel pour le développement des investissements et du soutien de l'emploi (CIDISE), comité d'orientation pour le développement des industries stratégiques (CODIS).

Mais ces comités ont également pour rôle de distribuer ou de faciliter l'octroi d'aides diverses.

Bien que leurs crédits ne soient pas inscrits en totalité au budget de l'Industrie, il est intéressant d'établir un bilan de leur action.

1. Bilan de l'action du Comité Interministériel pour l'Aménagement des Structures Industrielles (CIASI)

Au 1er juillet 1981, les aides engagées par le Comité ont représenté au total depuis 1974 :

– 1,545 milliard de francs en prêts du F.D.E.S. classiques

– 474,4 millions de francs en prêts participatifs

– 815,4 millions de francs en subventions prélevées sur les crédits d'action de politique industrielle.

En un an, du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981, le CIASI a été saisi de 116 nouvelles affaires, ce qui porte le nombre total des dossiers qui lui ont été directement soumis depuis sa création à 1079.

Parmi ces dossiers :

- 685 ont pu trouver une solution, définitive pour 626 d'entre eux, provisoire pour les 59 autres.

- 100 sont en cours d'instruction par les services des ministères membres du Comité.

- 294 ont été classés, aucune solution définitive ou provisoire ne paraissant pouvoir être trouvée ou le problème pouvant être réglé sans intervention de l'Etat.

Pendant les 12 derniers mois le Comité a réglé 67 dossiers concernant 46 500 emplois (35 autres dossiers ayant été classés). Pour apprécier la portée réelle de ces chiffres, il convient de rappeler que le Comité suit un volume de dossiers qui s'accroît d'année en année d'affaires nouvelles. Ses interventions portent sur la totalité de ce stock et donc souvent sur des affaires anciennes, stabilisées durant quelques années, et dont les difficultés ont pu réapparaître.

Les 685 dossiers pour lesquels l'intervention du Comité a permis de trouver une solution définitive ou transitoire intéressent au total 380 000 emplois.

Leur répartition par taille d'entreprise, par secteur ou par région est détaillée dans le tableau reproduit ci-dessous.

Répartition des interventions du CIASI ayant abouti à une solution définitive ou transitoire.

a) Répartition par taille

Nombre de salariés	Nombre d'entreprises concernées	% des dossiers traités	% des effectifs concernés	Entreprises concernées au cours des 12 derniers mois
+ 2000	29	4,2	32,3	3
de 1001 à 2000	46	6,7	19,3	5
de 501 à 1000	104	15,2	21,8	10
de 201 à 500	198	29,0	18,1	25
de 101 à 200	146	21,3	6,0	14
de 51 à 100	94	13,7	2,1	9
- de 50	68	9,9	0,4	1
TOTAL	685	100,0	100,0	67

b) Répartition régionale

	Entreprises concernées depuis la création du CIASI	Entreprises concernées au cours des 12 derniers mois
ALSACE	13	1
AQUITAINE	55	-
AUVERGNE	12	-
BRETAGNE	61	4
BOURGOGNE ET FRANCHE COMTE	42	3
CENTRE	38	5
CHAMPAGNE	23	2
CORSE	5	-
ILE DE FRANCE	62	7
LANGUEDOC ROUSSILLON	20	2
LIMOUSIN	17	2
LORRAINE	34	2
MIDI PYRENEES	30	3
NORD	48	12
BASSE et HAUTE NORMANDIE	30	5
PAYS DE LA LOIRE	56	7
PICARDIE	17	2
POITOU CHARENTES	30	1
PROVENCE COTE D'AZUR	25	4
RHONE ALPES	67	5
.....		
TOTAL	685	67

c) Répartition sectorielle

Secteur	Entreprises concernées	% des dossiers traités	% des emplois concernés	Entreprises concernées au cours des 12 derniers mois
Mécanique	130	19,0	17,8	12
Textile	95	13,9	23,3	9
Bois, Papier et Ameublement	64	9,3	8,0	7
Industries agroalimentaires et pêche	61	8,9	4,8	8
Bâtiment et travaux publics	51	7,4	5,4	4
Métallurgie	54	7,9	8,9	9
Cuir, et peaux	36	5,2	4,2	1
Imprimerie	21	3,1	4,4	1
Electricité et électronique	30	4,4	5,0	5
Matériaux de construction	15	2,2	0,2	
Autres secteurs	128	18,7	18,0	10
TOTAL	685	100,0	100,0	67

Au cours de l'année 1980, la proportion des solutions de reprise par un partenaire extérieur s'est établie à plus de 50 % du total des dossiers réglés, soit légèrement moins qu'en 1979 (60 %). L'effet d'entraînement des concours accordés par le Comité s'est atténué puisque le montant total des capitaux permanents mobilisés a représenté au cours des douze derniers mois environ 2,3 fois le montant des concours publics mis en oeuvre.

Par ailleurs le nombre des affaires aidées dont la restructuration n'a pas permis d'éviter un dépôt de bilan demeure limité, depuis la création du Comité, 119 des 580 prêts du F.D.E.S. devront faire l'objet d'un recouvrement contentieux. Evaluée à partir du montant des concours accordés, la proportion des prêts à recouvrer par l'Agence judiciaire du Trésor s'établit finalement à 24,6 %, ce qui, compte tenu du haut niveau de risque que présentent les entreprises en difficulté, reste satisfaisant.

Au plan des finances publiques, les aides accordées par le Comité Interministériel pour l'Aménagement des Structures Industrielles représentent en moyenne un coût budgétaire de l'ordre de 7 460 F. par emploi concerné dont 2 145 F. sous forme de subvention.

Dans l'ensemble, la procédure d'examen par le Comité Interministériel pour l'Aménagement des Structures Industrielles des dossiers d'entreprises en difficulté apparaît efficace, dès lors que, dans une structure de coordination rassemblant toutes les administrations concernées, elle allie la rapidité et la discrétion nécessaire à la recherche de solutions durables et qu'elle concourt à la sauvegarde des emplois d'entreprises industrielles dont l'existence est menacée.

De ce fait, il n'est pas envisagé d'apporter des modifications profondes aux modalités d'intervention du Comité.

2. Bilan de l'action du Fonds Spécial d'Adaptation Industrielle (FSAI)

Le FSAI a pour mission de faciliter la création d'emplois nouveaux dans les régions les plus éprouvées par les restructurations industrielles.

Au cours de l'année 1980, les aides du FSAI ont été attribuées à 53 projets, qui seront créateurs de 6 409 emplois nouveaux sur 3 ans (1981-1983). Les interventions du fonds se sont élevées à 592,5 millions de francs et ont déclenché 2,3 milliards de francs d'investissements.

Au cours du 1^{er} semestre 1981, les aides ont été attribuées à 22 nouveaux projets pour un montant de 115,8 millions de francs correspondant à 349,3 millions de francs d'investissements industriels.

Ces projets permettront la création de 1 718 emplois nouveaux répartis dans les zones géographiques prioritaires suivantes :

Zone géographique	Projets année 1980		Projets 1 ^{er} semestre 1981	
	Nombre	Emplois créés	Nombre	Emplois créés
Valenciennois	3	259	2	160
Boulogne sur Mer	2	200	1	50
Lorraine	3	1 100	1	30
Loire-Atlantique	10	1 769	4	420
Saint-Etienne	19	1 712	6	432
Marseille-Toulon	6	406	4	191
{ Albi- Carmaux	10	963	2	190
{ Decazeville - Alès				
Lens - Bethune (bassin minier)	-	-	2	245
TOTAL	53	6 409	22	1 718

Le fonds s'est largement intéressé aux Petites et Moyennes Industries.

En 1980, 35 projets sur 53 ont été présentés soit par des personnes physiques, soit par des entreprises réalisant moins de 200 millions de francs de chiffres d'affaires. Ces projets ont entraîné la création de 1 997 emplois.

Au cours du 1er semestre de l'année 1981, une grande partie des projets a été présentée par des P.M.I.

Il n'est pas envisagé de reconduire le FSAI en tant que tel en 1982. L'évolution de cette procédure d'aide doit en effet s'inscrire dans la réforme d'ensemble des aides au développement régional qui doit intervenir avant le 1er janvier 1982. Des dispositions particulières sont actuellement à l'étude pour répondre aux objectifs initialement fixés au FSAI, c'est-à-dire la conversion économique des régions touchées par des restructurations industrielles entraînant des licenciements importants et concentrés.

Les nouvelles procédures d'aides au développement régional seront définies avant la fin de l'année.

3. Bilan de l'action du Comité Interministériel pour le Développement des Investissements et du Soutien de l'Emploi (CIDISE).

Les prêts participatifs de l'Etat, constituent un moyen privilégié d'accompagner le développement de PMI performantes, dont la croissance peut être freinée par le manque de fonds propres. C'est à cet effet qu'a été créé en juillet 1979 le CIDISE (Comité Interministériel pour le Développement des Investissements et du Soutien de l'Emploi).

Les interventions du CIDISE sont destinées à des entreprises industrielles performantes réalisant un effort exceptionnel de développement largement tourné vers l'exportation. Les programmes d'investissement à l'étranger des PMI peuvent également bénéficier de l'intervention du CIDISE. La procédure d'attribution de ces prêts est dans la plupart des cas déconcentrée (auprès des sociétés d'équipement régional, et de délégations régionales du Crédit National et du Crédit Hôtelier).

Depuis sa création, le CIDISE a retenu (au 30 juin 1981) 613 projets d'investissement (dont 177 au cours des 6 derniers mois) d'un montant total de 6,64 milliards de francs (dont 502 millions de francs de programmes d'investissement à l'étranger) ayant bénéficié de 1,08 milliard de francs de prêts participatifs du FDES, soit 16,4 % des investissements. Ces entreprises bénéficiaires réalisent un effort exceptionnel d'investissement : 10 % du chiffre d'affaires contre 3 à 4 % en moyenne nationale ; 70 % d'entre elles seront régulièrement exportatrices avec un taux moyen d'exportation de 35 % du chiffre d'affaires.

Ces données montrent l'effet de levier très appréciable des prêts participatifs sur l'investissement des PMI ; ils constituent, semble-t-il, une réponse adaptée au problème de financement de leur croissance comme en témoigne le succès de cette formule : 40 nouvelles demandes donnent lieu chaque mois à une étude approfondie.

4. Bilan de l'action du Comité d'Orientation pour le Développement des Industries Stratégiques (CODIS) :

Le « Comité Ministériel chargé de fixer les orientations des actions de développement industriel à caractère stratégique » (C.O.D.I.S.), créé par arrêté du 16 octobre 1979, mène des actions de renforcement industriel stratégique.

Le CODIS sélectionne des domaines d'activités déterminants pour l'avenir de l'économie nationale et coordonne l'ensemble des interventions publiques, en particulier financières, susceptibles de renforcer la compétitivité internationale des entreprises concernées.

L'action des Pouvoirs Publics est guidée par l'analyse du marché international. La sélection par le CODIS des activités à promouvoir est fondée sur des prévisions de l'évolution des produits et des marchés menées avec l'aide de « consultants » extérieurs à l'administration.

Le CODIS intervient en faveur des entreprises :

- qui présentent une stratégie - technologique, industrielle et commerciale - susceptible de leur permettre de conquérir une part significative du marché mondial ;
- qui ont, notamment par leurs performances passées, démontré leur capacité industrielle, commerciale et financière, à mener à bien le programme proposé.

Le CODIS coordonne, en faveur de ces entreprises, les divers moyens d'action de l'Administration. Il peut, à cet effet, proposer aux entreprises la signature de « contrats de développement ».

Le « contrat de développement » fixe pour plusieurs années, sur la base du programme présenté par l'entreprise, les engagements respectifs de l'Etat et de l'entreprise. Il met en oeuvre en faveur de ce programme les divers moyens dont dispose la puissance publique.

Sept thèmes ont déjà été retenus : bureautique ; électronique grand public ; ateliers flexibles ; robotique et composants pour automatismes ; bio-industrie ; travaux sous-marins ; équipements économisant l'énergie ; innovation à caractère stratégique dans le textile-habillement.

Le comité ministériel s'est réuni deux fois et le comité de gestion chargé de préparer les délibérations du comité ministériel a déjà tenu 13 réunions ; 64 dossiers ont été présentés et 39 approuvés dont plus de la moitié concernant des PMI.

Les projets approuvés devraient aboutir, pour la période 1980-1985, à des investissements de plus de 15 milliards de francs, conduisant à un chiffre d'affaires de l'ordre de 25 milliards de francs en 1985 ; les fonds publics accordés atteignent 2,3 milliards de francs, prélevés pour l'essentiel sur le Fonds de Développement Economique et Social, les crédits d'études de la Direction Générale des Télécommunications, les crédits du plan d'informatisation de la société (chapitre 64-96 du Ministère de l'Industrie) et les crédits de politique industrielle (chapitre 64-92).

C. LES FINANCEMENTS INDIRECTS : L'INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (I.D.I.)

L'I.D.I., il faut le rappeler, est né dans le contexte de la « nouvelle société » proposée en 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, alors Premier Ministre, à M. le Président de la République Georges Pompidou.

L'exercice 1980 s'est traduit, pour l'I.D.I., par une augmentation de ses engagements, qui plafonnaient, depuis trois années, aux alentours de 270 millions de francs ; ils représentent désormais près de 330 millions de francs.

Le tableau reproduit ci-dessous récapitule les apports de l'Etat à l'I.D.I., depuis l'origine, sous forme de dotations en capital et d'avances d'actionnaire.

APPORTS DE L'ETAT A L'I.D.I.

	Dotation en capital	Avances d'actionnaire
Capital origine	129 998 800	
Juillet-août 1973	61 700 000	
Mai 1974	64 200 000	
Septembre 1975		50 000 000
Décembre 1975	+ 10 000 000	- 10 000 000
Avril 1976		100 000 000
Septembre 1976	+ 16 250 000	- 16 250 000
Novembre 1977	+ 41 850 000	- 41 850 000
	50 000 000	
Décembre 1978	60 000 000	
Juillet 1979		30 000 000
Octobre 1979	40 000 000	- 30 000 000
Novembre 1980	40 000 000	
TOTAUX	513 998 800	81 900 000

D. UNE PRIORITE : LA POURSUITE DU PLAN D'INFORMATISATION

Le plan d'informatisation comprend des dotations destinées à financer :

- les études et le développement industriel en matière d'informatique, de péri-informatique, de logiciel et de circuits intégrés ;
- les actions favorisant l'informatisation de l'administration.

Les autorisations de programme progressent de 80,28 % en 1982 par rapport à 1981, atteignant 640 millions de francs ; les crédits de paiement augmentent, d'un exercice à l'autre, de 69,19 %, passant à 462,60 millions de francs.

E. UNE URGENCE : LA NECESSITE DE REMEDIER AUX DIFFICULTES DE L'INDUSTRIE TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT

Votre rapporteur spécial note avec satisfaction que, dans le cadre de la préparation du plan gouvernemental pour les industries du secteur textile-habillement, le gouvernement étudie avec beaucoup d'attention les propositions figurant dans le rapport de la Commission d'enquête sénatoriale sur les difficultés actuelles de l'industrie textile et de l'habillement.

Cet examen devrait conduire à l'adoption prochaine d'un certain nombre de mesures prévues dans ce plan. Celles-ci répondront au besoin, exprimé dans le rapport de la Commission(1), d'une politique volontariste pour ce secteur industriel, dont les principaux axes seront les suivants :

- la reconquête du marché intérieur ;
- une protection du marché français à l'égard du développement de la pénétration des importations à bas prix et des détournements de trafic ;
- la modernisation de l'outil industriel ;
- le développement de la recherche.

(1) Rapport de M. Christian Poncelet, fait au nom de la Commission d'enquête du Sénat sur les difficultés actuelles de l'industrie textile et de l'habillement (Sénat n° 282, 1980-1981).

CHAPITRE 4 :
UN SOUCI REEL :
L'AVENIR DE LA POLITIQUE DE L'ENERGIE

Lors du Conseil des Ministres du 3 juin 1981, le Président de la République a déclaré qu'un plan d'indépendance énergétique serait mis au point, supposant une plus grande diversité dans le développement et l'utilisation des sources d'énergie, ainsi qu'un accroissement important des économies en ce domaine. Il a précisé que le refus du tout-nucléaire ne pouvait être confondu avec l'abandon des centrales actuellement en cours de construction, qui seront achevées.

Le 6 octobre 1981, le Ministre délégué chargé de l'Energie a présenté, à l'Assemblée nationale, les orientations générales de ce plan.

Un examen des bilans énergétiques mérite d'être complété par une étude de perspectives des différentes sommes (pétrole, charbon, etc...) et par une description de l'effort accompli dans le domaine des économies d'énergie.

a) Les enseignements des bilans énergétiques

Les bilans énergétiques constituent des documents d'une très grande utilité pour apprécier les inflexions apportées aux politiques suivies : ils demeurent cependant fragiles, car ils se trouvent rarement - pour ne pas dire jamais - vérifiés par l'expérience.

Votre rapporteur spécial précise que les deux bilans, reproduits dans les tableaux ci-dessous, ont été établis, à l'horizon 1990, à partir d'une estimation des possibilités d'économies d'énergie et compte tenu d'une hypothèse de croissance de 5 %.

Bilan énergétique par secteurs consommateurs

	1973 M t.e.p. (1)	%	1981 M t.e.p.	%	1990 M t.e.p.	%
Industrie et sidérurgie	61,6	34,6	60,0	32,0	81,0	34,9
Résidentiel et tertiaire	58,6	32,9	63,7	33,7	77,0	33,2
Agriculture	2,9	1,6	2,8	1,5	3,2	1,4
Transports	31,9	17,9	35,7	18,9	43,7	18,8
Consommation finale	155,0	87,0	162,8	86,1	204,9	90,3
Secteurs énergétiques et pertes	23,2	13,0	26,2	13,9	27,1	1,7
Consommation totale	178,2	100,0	189,0	100,0	232,0	100,0

(1) Millions de tonnes équivalent-pétrole (TEP)

Bilan énergétique par secteurs producteurs

	1973 M t.e.p.	%	1981 M t.e.p.	%	1990 M t.e.p.	%
Charbon	30,5	17,11	33,5	17,72	35-40	15,90-16,00
Pétrole	117,3	65,83	93,0	49,20	70-75	31,82-30,00
Gaz	15,0	8,42	24,6	13,02	31-40	14,09-16,00
Hydraulique	9,8 (1)	5,50	15,0 (1)	7,94	14-15 (1)	6,36-6,00
Energies nouvelles	2,5	1,40	3,4	1,80	10-14	4,56-5,60
Nucléaire	3,1	1,74	19,5	10,32	60-66	27,27-26,40
TOTAUX	178,2	100,0	189,0	100,0	220-250 232	100,00-100,00

(1) avec l'hydraulicité constatée pour l'année 1973 estimée pour 1981 et une hydraulicité moyenne pour 1990.

Actuellement :

- le pétrole assure près de la moitié de notre production,
- le charbon et le gaz représentent respectivement quelque 18 et 13 %,
- le nucléaire assure plus de 10 %.

En 1990, la situation serait caractérisée :

- par un net déclin de la part de pétrole, revenant de 50 à 30 %,
- par un progrès de la part du nucléaire, passant de 10 à 26-27 %.

Le principal enseignement de notre bilan énergétique national est donc clair : on ne peut faire, même dans la meilleure des hypothèses, l'économie du nucléaire.

Le tableau reproduit ci-dessous compare le bilan énergétique établi à l'issue du Conseil des Ministres du 2 avril 1980 et les données rappelées précédemment.

COMPARAISON DES BILANS ENERGETIQUES (1980-1981)

Sources d'énergie	Bilan énergétique établi à l'issue du Conseil des Ministres du 2 avril 1980	Bilan énergétique du programme d'indépendance énergétique (30 septembre 1981)
Pétrole	30 %	30 à 31 %
Nucléaire	30 %	26 à 27 %
Charbon et gaz	30 %	30 à 32 %
Hydraulique	5 %	6 à 7 %
Energies nouvelles	5 %	4 à 6 %

La différence essentielle entre ces deux bilans porte sur le nucléaire, dont la part régresse en 1981 par rapport à 1980.

Encore faut-il noter que les prévisions de consommation globale d'énergie pour 1985, révisées en baisse en 1979, étaient de 230 millions de TEP. Ce dernier chiffre correspond au résultat proposé, dans le programme d'indépendance, pour 1990, soit cinq ans après.

Il y a donc lieu de s'interroger sur la modestie de la consommation globale évaluée pour 1990, dont le montant paraît faible compte tenu de l'élasticité de la demande d'énergie par rapport à la croissance économique.

b) Appréciation de notre future politique énergétique

Cinq aspects essentiels de la politique énergétique méritent d'être abordés : le recul du nucléaire, le soutien au charbon, les difficultés d'approvisionnement en gaz, le coût de la facture pétrolière, les perspectives des énergies nouvelles.

1. Le recul du nucléaire

Dans le secteur du nucléaire, le Gouvernement a d'abord pris, en 1981, des mesures conservatoires.

Puis il a décidé, à l'issue du débat sur l'énergie, de n'engager, en 1982-1983, que 6 tranches nucléaires au lieu de 9, rythme retenu précédemment.

Au 31 août 1981, le détail du parc électro-nucléaire était le suivant :

PARC ELECTRO-NUCLEAIRE AU 31 AOUT 1981

		Nombre de tranches	Puissance (MWe)	
En service (couplé au réseau)	Nucléaire ancien	8	2 580	
	Surgénérateur	1	230	
	PWR 900	21	18 900	21 710
En cours de démarrage (essais)	PWR 900	2	1 800	1 800
En cours de construction	PWR 900	11	9 900	
	PWR 1 300	13	16 900	
En cours de construction	Surgénérateur	1	1 200	28 000
TOTAUX		57		51 510

Votre rapporteur spécial rappelle :

- que le programme nucléaire devait assurer, en 1985, la production de 43 millions de TEP, ce qui aurait représenté 20 % de la consommation énergétique totale et 55 % de la demande d'électricité ;

- que le montant des économies d'importations permises par ce programme était de l'ordre de 6 milliards de francs en 1980, et que la progression devait s'effectuer au rythme d'environ 3 milliards de francs supplémentaires chaque année ;

- que le programme nucléaire a exigé, de 1974 à 1981, un investissement de 54,4 milliards de francs, contribuant à créer 100 000 emplois ;

- que plus de 600 PME, employant 200 000 personnes, travaillent pour le nucléaire.

Il est donc souhaitable de tenir compte de l'importance, dans notre économie, de ce secteur d'activité.

2. Le soutien au charbon

Dans le secteur du charbon, le projet de budget pour 1982 de l'industrie comporte un réel effort pour soutenir la production nationale.

Cet objectif essentiel se traduit par l'importante augmentation de la subvention accordée aux Charbonnages de France, qui passe de 3,99 milliards de francs en 1981 à 5,16 milliards de francs en 1982, soit + 29,3 %.

La subvention aux houillères nationales en 1982 n'a pu être définie par référence à l'application de règles contractuelles, puisque le contrat d'entreprise 1978-1980 n'a été reconduit que pour la seule année 1981 et que les administrations intéressées et l'entreprise n'en sont actuellement qu'au stade des réflexions préparatoires à l'établissement d'un nouveau dispositif contractuel.

Le montant de cette subvention correspond à l'appréciation faite par le Gouvernement de l'effort que l'Etat peut consentir pour permettre une production nationale de l'ordre de 19 millions de tonnes dans des conditions économiques et humaines acceptables (1).

Notons que la dotation pour 1981 est susceptible de modifications dans les conditions fixées par l'avenant du 5 mai 1981 au contrat de programme de janvier 1980.

(1) Contre 19,7 millions de tonnes en 1980.

La situation financière des Charbonnages est équilibrée pour l'exercice 1980 : le résultat net, après pertes et profits, atteint 59 millions de francs.

Par ailleurs, l'avenir de la production nationale du charbon au cours de la décennie implique un accroissement de l'inventaire charbonnier national : 10 millions sont consacrés à cet effet en 1982 dans le projet de budget de l'Industrie.

Complémentaire à cette politique, le développement des technologies d'utilisation du charbon (y compris les techniques de gazéification) devra être assuré : les objectifs de « repénétration » du charbon impliquent en effet un effort considérable pour permettre aux constructeurs nationaux de prendre une part importante sur ce marché appelé à croître de façon très rapide au cours des prochaines années.

66 millions de francs en autorisations de programme ont été dégagés à cette fin, contre 45 millions de francs en 1981, soit + 47 %.

3. Les difficultés de l'approvisionnement en gaz

Dans le secteur du gaz naturel, votre rapporteur spécial signale que la part des importations françaises en provenance d'U.R.S.S. est passée de 12,3 % du total de nos achats en 1977 à 17,2 % en 1979 ; il attire l'attention des pouvoirs publics sur le risque de dépendance excessive vis-à-vis de certains fournisseurs.

4. Le coût de la « facture pétrolière »

Dans le secteur du pétrole, il convient de souligner que le Gouvernement insiste sur la diversification des approvisionnements et sur la compétitivité de l'industrie du raffinage.

L'évolution du coût de nos importations pétrolières dépend du prix du pétrole brut, de la consommation de produits raffinés et de la valeur du dollar.

En raison notamment de l'évolution récente du cours du dollar, le coût moyen d'une tonne de pétrole brut pour besoins français, qui était en 1979 de 580 F et en 1980 de 1 016 F, est passé à 1 554 F en juin 1981.

En 1980, cette évolution, cumulée avec le déficit du commerce extérieur de produits raffinés a annulé l'effet de la réduction de nos importations de pétrole brut en volume (- 14 %).

EVOLUTION DE LA « FACTURE PETROLIERE » DE LA FRANCE

(Milliards de francs)	1979	1980	Janvier-Mai 1981
Importations de pétrole brut (hors façonnage pour compte étranger)	67,8	102,8	51,2
Commerce extérieur de produits raffinés			
Importations	10,8	19,3	8,4
Exportations	12,6	14	8,8
Solde	+ 1,8	5,3	+ 0,4
Facture pétrolière nette	66,0	108,1	50,8

5. Les perspectives des énergies nouvelles

Dans le secteur des énergies nouvelles, le projet de budget pour 1982 de l'Industrie comprend une dotation de 85 millions de francs en autorisations de programme (+ 41,20 % par rapport à 1981).

Cette augmentation s'accompagnera l'an prochain d'une modification du régime d'aide actuel, qui tient compte du plus grand intérêt porté à ce type d'opérations par les collectivités locales et les exploitants de chauffage.

Il est prévu de porter de 3,4 millions de TEP en 1981 à 10-14 millions de TEP en 1980 la contribution des énergies nouvelles à la production ; cette estimation semble ambitieuse.

c) Le cas particulier des économies d'énergie

Les estimations précédemment rappelées du bilan énergétique pour 1990 ont été établies à partir d'un programme ambitieux d'économies d'énergies, portant sur quelque 40 millions de TEP à l'horizon 1990 (1).

(1) 18 à 20,5 millions de TEP dans le tertiaire et le résidentiel ; 10,5 millions de TEP dans l'industrie ; 9,7 millions de TEP dans les transports

Les principaux résultats de la politique d'économies d'énergie sont résumés dans le tableau suivant :

(En millions de TEP)

	1974 (1)	1975 (1)	1976	1977	1978	1979	1980
Industrie, agriculture et secteur énergétique			3	4	4,5	5	6,7
Résidentiel et tertiaire			8,5	8,5	8,5	10,0	13,5
Transports			1,5	2,0	2,5	3,0	3,8
Total annuel	5	12,0	13,0	14,5	15,5	18,0	24,0
Cumul	5	17,0	30,0	44,5	60,0	78,0	102,0

(1) En raison des perturbations économiques importantes des années 1974 et 1975, il n'est pas possible de donner une ventilation fiable des économies d'énergie pour ces deux années.

L'action de l'Agence pour les économies d'énergie (A.E.E.) est déterminante.

Cet établissement public à caractère industriel et commercial a trois rôles essentiels :

- une mission de sensibilisation du public, par la mise en place de grandes campagnes d'information ;
- une mission d'incitation aux opérations d'innovation et de démonstration ;
- une mission d'incitation à la réalisation d'investissements économisant l'énergie, à travers la distribution de primes à la tep économisée.

Les missions de l'Agence ont été récemment élargies à la promotion des énergies de remplacement. Dans ce cadre, l'A.E.E. distribue une prime de 400 F par tonne de pétrole déplacée par une énergie gratuite à la source (solaire, rejet thermique...) et de 200 F par tonne de pétrole déplacée par une énergie payante (charbon...).

La répartition par secteurs d'intervention, de 1975 à 1981, est la suivante :

- Industrie et agriculture : 52,9 %
- Résidentiel et tertiaire : 28,9 %
- Transports : 9,3 %
- Promotion des énergies de substitution : 8,9 %.

On peut noter que jusqu'en 1978, l'essentiel des crédits de l'Agence a été affecté au secteur « industrie et agriculture ». Depuis 1979, les interventions de l'Agence dans le secteur « résidentiel et tertiaire » et les « transports » ont connu un fort développement.

L'Agence bénéficie, en 1982, d'une progression de 59,07 % de ses autorisations de programme ; le montant de sa dotation atteint ainsi 1 million de francs.

Il est en outre à noter que cet effort budgétaire est complété par des mesures fiscales importantes également inscrites dans la loi de finances et qui ont pour objet de favoriser les investissements d'économie et de substitution d'énergie (déductions fiscales, amortissement progressif accéléré).



La politique énergétique subit donc des inflexions très réelles. Elle conduit votre rapporteur spécial à poser deux questions :

- dans quelle mesure la consommation totale pourra-t-elle être maintenue, en 1990, à 232 millions de TEP ?

- dans quelle mesure le ralentissement du programme nucléaire n'aura-t-il pas pour effet de limiter la croissance économique tout en négligeant les acquis substantiels des années passées ?

Il est encore prématuré de se prononcer définitivement sur ces deux sujets, mais l'avenir de notre politique énergétique est, d'ores et déjà, préoccupant.

CHAPITRE

UNE PREOCCUPATION GRAVE : LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE

L'importance des petites et moyennes entreprises (PME) dans notre industrie est très réelle :

- les PME représentent, en 1981, près du tiers de la production et le quart des exportations industrielles hors sous-traitance ;

- pendant le VII^e Plan (1976-1980), les PME n'ont perdu qu'un nombre très limité d'emplois (quelque 2 000), contrairement aux grandes entreprises (près de 350 000) ; si l'on ne tient pas compte du secteur de l'énergie, qui présente des caractéristiques particulières, le solde net des PME est d'ailleurs positif ; les PME travaillant notamment dans les activités suivantes ont créé des emplois : matériel de transport (+ 12 150) ; fonderie et travail des métaux (+ 10 637) ; construction électrique et électronique (+ 6 554) ; papier et industries polygraphiques (+ 6 508).

- il est communément admis que la contribution supplémentaire de 10 000 PME, participant à nos échanges extérieurs, permettrait une augmentation de nos exportations évaluée à 20 milliards de francs.

Dans ces conditions, il serait inopportun de limiter l'ampleur de l'effort accompli au profit des PME.

Il existe cependant une contradiction évidente entre les intentions proclamées par le Gouvernement et le montant des crédits inscrits dans le projet de budget pour 1982 de l'Industrie.

La volonté des pouvoirs publics a été clairement exprimée à l'issue du Conseil des Ministres du 17 juin 1981 : des mesures de financement, somme toute, classiques, ont été décidées en faveur des PME : octroi de prêts bonifiés et possibilités d'avances de trésorerie.

Mais l'évolution des crédits spécifiques inscrits au chapitre 64-93 constitue un motif d'inquiétude.

Le tableau reproduit ci-dessous fournit le détail des dotations :

EVOLUTION DES CREDITS SPECIFIQUES ALLOUES A LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE (PMI)

ACTIONS	1981	1982	Variation (en %)
Actions spécifiques en faveur de la PMI .			
- AP	39,65	39,65	-
- CP	47,14	31,53	- 33,11
Actions diverses en faveur de la PMI ...			
- AP	5,05	3,05	- 39,60
- CP	7,62	7,52	- 01,31
Actions régionales en faveur de la PMI .			
- AP	10,46	10,46	-
- CP	10,87	7,59	- 30,17
Aide au développement de l'industrie française à l'étranger...			
- AP	3,46	3,47	+ 00,29
- CP	3,51	1,95	- 44,44
TOTAL : - AP	58,62	56,63	- 03,39
- CP	69,14	48,59	- 29,72

● Les « actions spécifiques » en faveur de la PMI intéressent :

- les opérations au profit de la création d'entreprise (financement de l'Agence Nationale pour la création d'entreprises, mise en place le 14 mars 1979 ; dotation du Fonds National de garantie pour la création d'entreprises, en vue de l'aide à l'investissement).

- les procédures mises au service de l'exportation ;
- le développement des activités de conseil dans la PMI ;
- le rapprochement d'entreprises, etc...

- Les « actions diverses » en faveur de la PMI ont pour objet de financer des opérations de montant unitaire peu élevé, engagées par des opérateurs régionaux ou nationaux.

- Les « actions régionales » regroupent des crédits dont l'utilisation est laissée à la seule initiative des Directeurs interdépartementaux de l'industrie, afin de leur permettre d'apporter, dans des délais assez brefs, des concours aux opérations représentant un intérêt pour le développement industriel local.

La réduction du montant des crédits spécifiques alloués à la PMI est d'autant plus inquiétante qu'elle survient dans un contexte bien précis, marqué par :

- l'absence de toute dotation spécifique, dans le projet de loi de finances rectificative pour 1981, au profit des PMI ;

- l'augmentation des moyens accordés, en 1982 par rapport à 1981, à presque tous les autres postes du budget du département de l'Industrie.

- Votre rapporteur spécial souhaite vivement que des concours supplémentaires puissent être dégagés, en cours d'année, au profit des PME.

Compte tenu des observations formulées par M. René Tomasini, rapporteur spécial, la Commission a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat le projet de budget pour 1982 de l'Industrie, ainsi que l'article 88 du projet de loi de finances pour 1982 (« Redevances dues au titre du contrôle de sûreté des installations nucléaires de base. »).

ANNEXE

DONNÉES SUR LE PROGRAMME NUCLÉAIRE

1) Évolution du coût des opérations nucléaires

Opérations	Coût initial-Coût probable		Dépenses engagées et en %	Dépenses comptabilisées en %
	millions de F constants 1981			
FESSENHELM 1-2	: 3 934	: 4 219	: 4 219 (100)	: 100
BUGEY 2-3	: 4 195	: 4 627	: 4 581 (99)	: 98
BUGEY 4-5	: 4 463	: 4 664	: 4 571 (98)	: 96
TRICASTIN 1-2	: 4 228	: 5 755	: 5 525 (96)	: 93
GRAVELINES 1-2	: 4 602	: 6 539	: 6 212 (95)	: 90
DAMPPIERRE 1-2	: 4 476	: 5 832	: 5 599 (96)	: 94
TRICASTIN 3-4	: 4 059	: 4 390	: 4 214 (96)	: 91
GRAVELINES 3-4	: 4 254	: 4 701	: 4 466 (95)	: 90
(DAMPPIERRE 3-4	: 4 194	: 4 610	: 4 426 (96)	: 90
LE BLAYAIS 1-2	: 5 055	: 6 052	: 5 568 (92)	: 84
SAINT-LAURENT 1-2	: 4 778	: 5 413	: 5 196 (96)	: 89
CHINON 1-2	: 5 461	: 5 595	: 5 203 (93)	: 80
PALUEL 1-2	: 7 906	: 10 277	: 8 735 (85)	: 61
LE BLAYAIS 3-4	: 5 901	: 6 048	: 5 322 (88)	: 65
CRUAS 1-2	: 5 702	: 6 278	: 5 525 (88)	: 49
PALUEL 3-4	: 7 892	: 8 775	: 6 757 (77)	: 22
CRUAS 3-4	: 5 445	: 5 729	: 4 698 (82)	: 24
SAINT-ALBAN 1-2	: 8 645	: 9 033	: 6 965 (76)	: 20
FLAMANVILLE 1-2	: 9 171	: 9 584	: 7 188 (75)	: 22
CATTENOM 1-2	: 9 177	: 9 508	: 7 226 (76)	: 14
GRAVELINES 5-6	: 6 102	: 6 389	: 4 664 (73)	: 18
BELLEVILLE 1-2	: 9 718	: 9 718	: 5 053 (59)	: 6
CHINON B3-B4	: 6 325	: 6 325	: 4 111 (65)	: 3
NOGENT	: 10 220	: 10 220	: 4 292 (42)	: 2

Le coût total probable, estimé en francs constants de 1981, de la construction de toutes les tranches PWR actuellement en service ou en chantier s'élève à 160 milliards de francs.

Toujours en francs constants de 1981, les sommes totales engagées s'élèvent à 130 milliards de francs.

2) Centrales en cours de construction qui seront achevées

Centrale - Tranche	Puissance	Année probable de couplage
DAMPPIERRE 4	900	Août 1981
LE BLAYAIS 2	900	Avril 1982
LE BLAYAIS 3	900	Octobre 1982
LE BLAYAIS 4	900	Février 1983
CHINON B1	900	Février 1982
CHINON B2	900	Août 1982
PALUEL 1	1 300	Mars 1983
PALUEL 2	1 300	Novembre 1983
PALUEL 3	1 300	Juillet 1984
PALUEL 4	1 300	Juin 1985
SUPER-PHENIX	1 200 (R)	Janvier 1984
CRUAS 1	900	Mars 1982
CRUAS 2	900	Juillet 1983
CRUAS 3	900	Janvier 1984
CRUAS 4	900	Juillet 1984
GRAVELINES 5	900	Septembre 1984
GRAVELINES 6	900	Mai 1985
FLAMANVILLE 1	1 300	Octobre 1984
FLAMANVILLE 2	1 300	Septembre 1985
Saint-Maurice 1	1 300	Août 1984
Saint-Maurice 2	1 300	Juillet 1985
CATTENOM 1	1 300	Avril 1985
CATTENOM 2	1 300	Janvier 1986
BELLEVILLE 1	1 300	Juin 1986
BELLEVILLE 2	1 300	Avril 1987
CHINON B3	900	Février 1986
CHINON B4	900	Octobre 1986
NOENT 1	1 300	Janvier 1987